



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville – Avenue de la République – CS 71407 – 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Bureau des commissions municipales

22/AR46

Visa de M. MEONI

Directeur Général des Services

Visa de Mme MANA 

Chef du Service Affaires Générales

Visa de Mme DAVIGNON

Adjoint au Chef de Service

Affiché du :	29 JUL. 2022
au :	12 AOUT 2022

22/AR46 Délégation provisoire de signature à Madame Caroline DEPALLENS, 19^{ème} Adjoint au Maire, Marchés et Accords-Cadres

Hubert FALCO, Maire de TOULON, Ancien Ministre,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, ses articles L2122-18 à L2122-23, et notamment son article L2122-22 qui prévoit que le Maire peut, par délégation du Conseil Municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat : « 4^{ème} : de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget »,

VU le Code de la Commande Publique,

VU l'élection des Conseillers Municipaux du 15 mars 2020,

VU le Procès-Verbal de la Séance Publique du Conseil Municipal du 27 mai 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'installation des Membres du Conseil Municipal, ainsi qu'à l'élection du Maire, des Adjoint au Maire,

VU l'arrêté 20/AR26 en date du 28 mai 2020 portant délégation de fonctions à Monsieur Yann TAINGUY, 5^{ème} Adjoint au Maire, dans les domaines de compétences Culture, Médiathèques, Archives, Expositions et Vie Artistique et lui accordant délégation de signature pour divers actes et documents relatifs à ces domaines,

VU la délibération n° 2020/18/S du 12 juin 2020 portant délégation du Conseil Municipal au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, accords-cadres, et avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU l'arrêté 22/AR39 en date du 22 juillet 2022, portant nouvel ordre de nomination des Adjoint au Maire et plaçant Monsieur Yann TAINGUY au 4^{ème} rang,

VU l'arrêté 20/AR44 en date du 22 juillet 2022 portant délégation de signature aux Adjoint au Maire pour les marchés et accords-cadres,

ATTENDU que Monsieur Yann TAINGUY, 4^{ème} Adjoint au Maire, s'absente de Toulon du 1^{er} août 2022 au 26 août 2022 inclus,

ATTENDU que, dans un souci de bonne administration, il convient durant cette période, de donner délégation de signature à un autre Adjoint au Maire,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Délégation de signature est donnée à Madame Caroline DEPALLENS, 19^{ème} Adjoint au Maire, durant la période du 1^{er} août 2022 au 26 août 2022 inclus, dans les domaines suivants :

- CULTURE
- MEDIATHEQUES
- ARCHIVES
- EXPOSITIONS
- VIE ARTISTIQUE

pour signer :

- Tous les actes, décisions et pièces et courriers liés à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de fournitures, services et travaux, passés selon la procédure adaptée ou passés selon la procédure des marchés passés sans publicité ni mise en concurrence préalables, pour un montant inférieur à 25 000 € HT lorsque les crédits sont inscrits au budget, y compris les actes d'exécution et de règlement suivants : certificats administratifs, modifications de contrat (avenants à la double condition qu'ils soient < à 50% du montant initial du marché et que le montant total du marché après modification ne dépasse pas le seuil de procédure appliquée initialement), ordres de services, bons de commande, sous-traitants, exemplaires uniques, reconductions y compris résiliations simples et aux frais et risques précédées des mises en demeure.

- Tous les actes, décisions, pièces et courriers liés à l'exécution et au règlement des marchés et accords-cadres de fournitures, services, travaux passés à partir de 25 000 € HT des procédures de passation prévues au Code de la Commande Publique lorsque les crédits sont inscrits au budget y compris les actes d'exécution et de règlement suivants : sous-traitants, exemplaires uniques, ordres de services, bons de commande, certificats administratifs (hors avenants, reconductions et résiliations simples et aux frais et risques précédées des mises en demeure).

ARTICLE 2 :

Une ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur Yann TAINGUY, 4^{ème} Adjoint au Maire et à Madame Caroline DEPALLENS, 19^{ème} Adjoint au Maire.

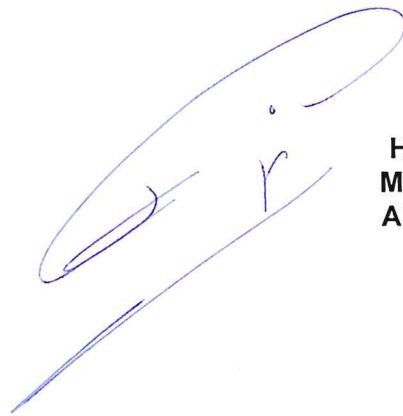
ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera affiché et publié au recueil des actes administratifs des arrêtés municipaux.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Toulon est chargé de la publication et de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet du Département du Var.

Fait à TOULON en l'Hôtel de Ville, le 27 juillet 2022



Hubert FALCO
Maire de Toulon
Ancien Ministre

Transmis au contrôle de légalité le :
Accusé de réception le :
Affiché le :
Notifié le :

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DELEGATION PROVISOIRE DE SIGNATURE A MADAME CAROLINE DEPALLENS 19ème ADJOINT AU MAIRE
MARCHES ET ACCORDS CADRES

Date de transmission de l'acte : 29/07/2022

**Date de réception de l'accusé de
réception :** 29/07/2022

Numéro de l'acte : 22AR46 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20220727-22AR46-AR

Date de décision : 27/07/2022

Acte transmis par : Sophie MANA ID

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.5. Delegation de signature